

Formation doctorale

▶ Missions de l'EDDSP

on, conformément à l'article 3 de l'arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et des activités conduisant à la délivrance du diplôme national, est notamment d'organiser les échanges entre doctorants et avec la communauté scientifique ; proposent aux doctorants des activités de recherche favorisant l'interdisciplinarité et l'acquisition d'une culture scientifique élargie incluant la participation au cadre international de la recherche.

La formation doctorale, au-delà de la formation proprement dite, **accompagne les doctorants tout au long de leur thèse, puis lors de l'organisation de la soutenance et encore après celle-ci.** Ainsi, elle intervient lors de l'inscription en thèse ; elle participe à l'attribution des contrats doctoraux ; elle peut verser des soutiens financiers ponctuels aux doctorants pour leurs recherches et aux docteurs pour la finalisation de leur thèse, en coordination avec les directeurs de thèses et laboratoires de recherche ; elle veille à la qualité de l'encadrement des doctorants par les unités et équipes de recherche ; elle veille au respect de la charte des thèses ; elle participe à l'organisation des soutenances ; elle assure une diffusion d'informations pratiques et scientifiques en direction des doctorants ; etc.

L'EDDSP se veut **une instance d'accueil et de soutien des doctorants et des docteurs** afin de leur permettre de préparer et de soutenir leur thèse dans les conditions les meilleures et de favoriser leur insertion professionnelle. Pour accomplir ses missions, l'EDDSP oeuvre avec différentes entités au premier rang desquelles figurent **les centres de recherche**, qu'elle rassemble, et la Direction de la recherche et des études doctorales de l'Université (**DRED**).

Mis à jour le 15 février 2017

<https://ed141.parisnanterre.fr/formation-doctorale-614465.kjsp?RH=1434701725620>